

Déclaration de la CGT-Éduc'action Créteil CCP enseignant-e-s/CPE/COP 14 JUIN 2013

Nous assistons aujourd'hui à la dernière CCP de l'année et c'est avec beaucoup d'amertume que nous nous confrontons à la dégradation de notre situation : alors que il nous avait été promis le 25 janvier 2010 par un certain Président de la République « la titularisation progressive des contractuels » pour ne pas nous laisser en situation de précarité, « car ce n'est pas juste » et que le gouvernement actuel s'est engagé à permettre une titularisation pour le plus grande nombre, force est de constater que le compte n'y est pas.

Nous avons cru enfin à une considération et une reconnaissance de notre existence, même aux yeux de l'opinion publique alors que nous exerçons les mêmes fonctions que les fonctionnaires mais nous restons sans droit égal aux autres personnel et notamment sans certitude sur l'avenir.

Une décision qui en fait répond plus à une logique comptable qu'humaine : aux alentours de 10 000 titularisations éventuelles pour 37 000 contractuels sur les 4 ans excluant une grande partie des non titulaires de l'éducation nationale comme les dizaines de milliers d'AED et de contrats aidés. Concernant les AED, d'ailleurs, nous tenons ici nous insurger contre le plan social qui s'organise actuellement alors que les besoins en personnels de vie scolaire restent criants.

C'est en effet une situation injuste, conséquence du fait que le plan Sauvadet est un leurre : combien de nos collègues se sont déplacés à leur frais motivés par une promesse qui leur avait été faite et pourtant déception, injustice, humiliation et colère étaient eu rendez-vous. Pourquoi avoir organisé un concours ? L'évaluation par un jury des aptitudes d'un collègue qui sert depuis des années et a fait ses preuves a été vécue par les collègues comme ce qu'elle est, une véritable humiliation.

La volonté de sortir de la précarité de la part de l'institution qui constitue le premier poste du budget de l'État existe-t-elle ? Que ferait l'Éducation nationale sans cette variable d'ajustement ? L'état compte t-il rester le plus mauvais employeur en abusant de la précarité ?

Force est de constater que la précarité se développe : les CDD concours exceptionnel de juin 2013, les EAP...

La multiplication des statuts précaires institutionnalise la précarité dans l'Éducation nationale, elle devient même un mode de recrutement.

Derrière les effets d'annonce, ce sont bien les personnels et notamment les plus précaires qui font les frais des politiques d'austérité de plus en plus brutales. Le gouvernement préfère sécuriser une minorité qui continue à se faire des choux gras avec la crise : 20 milliards de crédit d'impôt distribués aux grands groupes, la loi cyniquement dénommée « de sécurisation de l'emploi » ...

Le plan Sauvadet

Cette CCP a pour ordre du jour de faire un point sur le plan Sauvadet, le bilan de nos collègues que nous avons réuni le mercredi 22 mai 2013, soit au lendemain des oraux d'admission, est bien amer, nos collègues sont désabusés.

Le gouvernement actuel a fait le choix de proposer des concours réservés pour certains corps, limitant d'emblée le nombre de titularisations, imposant même une distinction incompréhensible entre les corps d'enseignants. L'examen professionnel, qui avait pu soulever des espérances, s'est révélé n'être rien d'autre qu'un concours, quel scandaleux jeu sur les mots ! Encore une fois c'est bien la déception qui domine le bilan de ce gouvernement.

L'injuste inégalité de traitement entre les enseignant-e-s, examen professionnel ou concours réservé et l'annonce de seulement un quart de titularisations pour les contractuels. Sans parler des disciplines non ouvertes, ou qui le seront une ou deux fois sur les 4 ans alors que des personnels dans ces disciplines sont éligibles !

Nos collègues ont constaté un manque de transparence sur les critères d'évaluation.

Dans certaines sections comme les Lettres-histoire, les candidats n'avaient pas le droit au dossier RAEP ni même à leur propre présentation ! Aucun support ! Et ce, alors même que dans d'autres disciplines comme la vente, le dossier RAEP était autorisé.

On est donc habilité à s'interroger sur cette rupture d'égalité de traitement qui plus est dans un concours national !

On est également fondé à s'interroger sur les raisons qui ont présidé au refus du dossier RAEP dans les disciplines concernées.

Les admis s'inquiètent de leur avenir car ils ne connaissent pas les règles d'affectation. Ils ont du mal à formuler leur vœu et ne connaissent pas les postes vacants.

Nous demandons que les contractuels stagiaires puis titularisés ne soient pas lésés et voient leur premier vœu respecté.

Il est illogique et inhumain que des collègues admis, voient l'aboutissement de toutes ces années travaillées et la reconnaissance du fruit de leur travail remis en question, car ils viennent d'apprendre par le SIEC qu'ils ne seraient pas éligibles, et pour certains à cause de quelques jours manquants !

Nous exigeons que ces collègues soient titularisés, leurs compétences professionnelles ne sont donc plus à prouver.

C'est bien la cacophonie qui a régné sur la préparation de ces concours. Les règles sont restées très floues et certains interlocuteurs, comme par exemple le rectorat sur la question de la prise en compte des vacances dans le décompte de l'ancienneté, était en contradiction avec la loi Sauvadet. Permettre à toutes et tous de se présenter était une nécessité réclamé par les syndicats pour garantir le respect des droits de chacun.

Pour qu'une telle situation se reproduise plus, nous demandons qu'une CCP au mois d'octobre étudie dans la plus totale transparence les éligibilités des collègues. Le Rectorat pourra ainsi transmettre un courrier nominatif informant les collègues de la possibilité de se présenter au Concours Réservé ainsi que la date de la journée d'information, qu'au personnel éligible !

Le reclassement

Le reclassement reste très défavorable à des contractuels qui réussissent les différents concours, et plus particulièrement là encore dans les disciplines professionnelles, ce qui n'encourage pas bon nombre de collègues à passer le concours. Nous avons pu déjà calculer des pertes de salaire mensuel de presque 800 euros. C'est une véritable double peine : ceux qui ont le plus longtemps subi la précarité sont aussi ceux à accuser les plus fortes pertes de salaire. Cette situation est injuste et doit être revue au plus vite.

Nous demandons l'abrogation de la règle de « l'indice butoir » pour le reclassement ainsi que la prise en compte à 100% des années en tant que non titulaire dans la procédure de reclassement.

L'application du protocole du 31 mars 2011 et de la loi du 12 mars 2012 est donc très loin de répondre à nos attentes ! C'est pourquoi nous exigeons une nouvelle loi permettant l'accès de tous à la titularisation sans condition, y compris pour les personnels n'ayant pas une nationalité de l'union européenne.

Nous ne sommes pas dupe une tel loi ne pourra voir le jour qu'avec la mobilisation de l'ensemble de nos collègues : nous organiserons donc de manière unitaire les mobilisations permettant une véritable prise en compte des précaires.

Avis du Chef d'EPLE

Nous souhaitons connaître l'état nominatif des collègues qui ont eu un avis défavorable à ce jour.

Nous demandons des précisions et de la transparence sur les raisons qui vous ont amené à décider sans concertation avec les représentantEs paritaires le retrait de l'avis réservé : Un avis qui permettait aux collègues d'être accompagnés et formés par la suite.

Nous renouvelons encore une fois notre demande d'une CCP afin que les dossiers des collègues puissent bénéficier d'une défense dans des conditions normales !

Nous dénonçons les inspections-sanctions et les pressions exercées par la hiérarchie sur les non-titulaires : plutôt que d'être soumis aux pressions, nos collègues ont besoin de visites conseils de professeurs ressources volontaires et une formation adéquate pour les aider et les soutenir dans l'apprentissage du métier d'enseignant

Affectations

Nous demandons depuis longtemps la tenue d'une CCP d'affectation pour que nous ayons, comme représentant-e-s paritaires, une vision transparente sur le barème, le classement des personnels et le processus d'affectation.

Cette revendication dont nous demandons la mise en place pour la rentrée prochaine n'est que l'harmonisation des compétences de la CCP avec ce qui se fait dans d'autres Académies, comme celle de Bordeaux.

Cette revendication s'accompagne d'un travail transparent sur le maintien des personnels. Vous le savez, nous sommes favorables au maintien des équipes éducatives en place et donc des personnels contractuels en place, au nom de la continuité pédagogique et pour l'intérêt de des élèves.

Mais nous sommes défavorables aux choix rectoraux qui opposent les personnels entre eux. Nous souhaitons que ce travail de maintien se fasse en juin, après le mouvement intra-académique, et qu'il concerne tous les personnels, sans discrimination de discipline.

Nous demandons le fichier des affectations, non PDF, des affectations dès la fin du premier tour.

A l'heure où les heures supplémentaires explosent, les chefs d'établissement encouragés par leur hiérarchie à mettre la pression à des collègues titulaires pour les leur imposer et éviter la création de BMP, ainsi amener vers la porte de la sortie des collègues non titulaires qui à force voient leur discipline devenir excédentaire, tout en détériorant leurs conditions de travail.

Nous revendiquons l'abrogation des HSA au bénéfice de la création de poste.

C'est pourquoi il est essentiel de renforcer les équipes de la DPE2 particulièrement pendant la première quinzaine de juillet et la dernière d'août. Nous apportons encore une fois notre soutien aux revendications des personnels des DPE mobilisés, comme lors du rassemblement du 23 mai dernier.

Nous demandons que sur tout le mois de septembre des permanences quotidiennes de la DAS 2 soient organisées afin d'accueillir et accompagnés les collègues et que des conventions soient signées entre le rectorat et les pôles emplois des trois départements de l'académie afin que ceux-ci adressent directement la lettre de rejet par voie électronique à la DAS2, sésame pour pouvoir être indemnisé.

Pour que la situation s'améliore nous demandons donc une prise en charge totale des demandes d'indemnisation par le rectorat, cela évitera à ce que le collègue soit lésé, perdant des jours d'indemnisation faute d'un dossier complet.

Nous demandons que tous les collègues nommés pour la rentrée voit leur contrat partir à la de la pré-rentrée.

Nous souhaitons savoir si la mention de période d'essai sera supprimée dès le deuxième CDD des collègues à la rentrée

Rémunération

Cette année a vu l'explosion des services à temps partiel contraint, aussi bien pour les CDD que pour les CDI. Ces collègues sont au chômage partiel. Nous demandons que toutes les dispositions soient prises par le rectorat, pour que ces agents, qu'ils soient CDD ou CDI, reçoivent l'indemnisation qui leur est due.

Nous revendiquons donc le maintien de salaire à 100% pour tous les CDI, à l'instar de l'Académie limitrophe de Versailles.

La grille indiciaires des professeurs titulaires a vu ses indices 3 4 et 5 être revalorisé mais la grille indiciaire des non titulaire de Créteil n'a pas été revalorisé. Nous revendiquons pour la 2e catégorie un échelon 3 à l'indice 432 au lieu de 410, un 4 à 445 au lieu de 431 et le 5 à 458 au lieu 453.

Nous avons constaté un gel indiciaire pour l'ensemble des agents publics depuis plusieurs années, la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 est de 14 % : la CGT-Educ'action considère comme urgent une revalorisation de 70 points d'indice (300 euros) pour tout le monde en rattrapage des pertes.

Beaucoup nous sollicitent encore et toujours pour le non paiement de l'indemnité de commune non limitrophe. Nous avons toujours demandé à ce que des règles claires soient posées, et non un traitement au cas par cas, car cela ne fonctionne pas.

Nous demandons l'alignement sur les critères appliqués aux titulaires.

Nous vous interpellons également sur la situation de nos collègues contractuels du 1er degré, qui sont privés d'une CCP qui soient moins rémunérés que ceux du second degré et qui ont des contrats encore plus précaires : des CDD qui prennent fin à chaque début de vacances scolaires et renouvelé à la rentrée de celles-ci.

Nous demandons pour eux une égalité de traitement et que la CCP soient élargie aux collègues enseignants du 1er degré.

Temps partiel

Nous demandons que les vœux des collègues qui demandent un temps partiel soient respectés et que ceux qui subissent un temps partiel imposé soit rémunérés à 100 pour cent Temps

La filière STI2D

Une réforme qui a causé beaucoup d'émoi, de consternation et de colère chez nos collègues concernés.

11 spécialités réduites à 4, une mutualisation des moyens, toujours à servir une logique comptable, qui se cache derrière le mot savant de "transversalité" et ce, sans concertation.

Une formation de quelques jours qui leur a été imposée pour se "mettre à niveau", une bien piètre ambition pour nos élèves.

Nous dénonçons lors de la précédente CCP la fermeture à la rentrée 2013 de 13 divisions ST2S, la section Gestion administrative menacée avec des fermetures programmées et nous continuons à constater des suppressions de poste en STI.

Nous assistons tout simplement à une volonté de faire disparaître purement et simplement les Bac technologiques au profit de la formation en alternance.

Face à cette dégradation la CGT-Éduc'action rappelle ses revendications :

- Une loi de titularisation, élargie à l'ensemble des personnels précaires, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives. Une titularisation sans condition de concours ni de nationalité, avec, le cas échéant, la création de nouveaux corps dans la Fonction publique

- L'arrêt du recrutement de non-titulaires et, dans l'immédiat, la garantie de leur réemploi

- L'amélioration des conditions de reclassement des non-titulaires au moment de leur titularisation. Tous les services fait au sein des établissements, vacations, AED, soient pris en compte pour calculer l'ancienneté de service ouvrant droit aux mesures de CDIisation et de dispositif de titularisation.

- Le renforcement dans l'immédiat des droits sociaux des non-titulaires et la reconnaissance de leurs qualifications

- La cohérence de gestion, une grille de salaire alignée sur celle des titulaires (sans rémunération au mérite). Cela passe aussi par un élargissement et une harmonisation nationale des compétences des Commissions Consultatives.

L'heure est à la mobilisation pour sortir réellement de la précarité, c'est pourquoi nous avons appelé nos collègues à un rassemblement inter académique devant le ministère le mercredi 26 juin 2013 à .